

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2332 (Rect)

présenté par

M. Alauzet, Mme Riottot, M. Pellois, M. Sommer, M. Colas-Roy, Mme Vanceunebrock, M. Testé,  
Mme Vignon, Mme Valérie Petit, Mme Chapelier, M. Maire, Mme Toutut-Picard, Mme Degois,  
M. Chassaing, Mme Le Feur, Mme Dupont et Mme Sylla

---

**ARTICLE 2**

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et la préservation de la biodiversité terrestre et marine »

les mots :

« , la préservation de la biodiversité et des ressources ainsi que la santé ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Initier et former dès le plus jeune âge les enfants aux questions relatives à l'environnement et au développement durable c'est l'assurance non seulement de créer des générations de citoyens respectueux et impliqués par ces questions, mais c'est également permettre d'apporter ces enjeux au sein des foyers. Au même titre que les enseignements historiques, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit devenir un pilier de l'enseignement.